

François-Xavier Clément mis hors de cause dans l'affaire Saint-Jean de Passy

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 05 janvier 2021

Source [Le Salon Beige] Retrouvez ci-dessous le communiqué des Collectifs Saint Jean-de-Passy :

L'ancien directeur de Saint-Jean de Passy a été mis hors de cause fin novembre de toutes les attaques dont il faisait l'objet et qui ont fondé son licenciement et une procédure de signalement au printemps dernier : les accusations qui le visaient sont déclarées « sans suites ».

Les collectifs Saint-Jean de Passy se réjouissent de cette nouvelle mais déplorent [l'indigence avec laquelle cette affaire a été traitée](#), et cela jusqu'au plus haut niveau de l'Eglise de Paris.

Une enquête de police de plusieurs mois a permis de vérifier la réalité des accusations : les enquêteurs ont ainsi entendu toutes les parties et pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier, y compris du fameux « audit » prétendument « irréfutable et très grave ». C'est donc par une analyse enfin contradictoire que la vérité a pu apparaître ! Ce que le diocèse de Paris n'a pas jugé bon de faire, la justice l'a fait.

Avec une brutalité inouïe, une procédure de licenciement pour « faute grave » avait été engagée le 14 avril dernier à l'encontre de François-Xavier Clément par le Président du Conseil d'Administration de Saint-Jean et la Présidente de l'APEL, tous deux aujourd'hui révoqué ou ayant démissionné. Mgr Aupetit avait même validé publiquement ce licenciement par un communiqué, sans cependant chercher à entendre la défense. Une « médiation » avait été confiée à Mgr de Romanet, qui n'avait d'autres buts que d'entériner au plus vite cette procédure sans aucune recherche de contradictoire.

Le cas de Jean Ducret, préfet des Terminales, a également été étudié dans le cadre de cette même enquête. Là encore, le Procureur de la République a décidé de procéder à un classement sans suites, confirmant ainsi la vacuité de toute cette procédure.

Au nom de nombreuses familles, les Collectifs Saint-Jean de Passy se posent aujourd'hui de graves questions : Mgr Aupetit saura-t-il y répondre ?

- S'il n'y a pas d'infraction, alors quelle était la motivation réelle de ceux qui ont pris la décision de mettre à pied puis de licencier pour « faute grave » M. Clément au printemps dernier ?
- Qui réparera maintenant le mal qui a été fait à l'honneur de MM. Clément et Ducret, ainsi qu'à l'établissement ?
- Comment comprendre que plusieurs centaines de milliers d'euros aient été mobilisées par Saint-Jean, l'APEL et le Diocèse pour mener ce combat personnel ? Ces sommes ne manquent-elles pas déjà pour la solidarité envers les familles modestes ou dans les caisses du Diocèse, durement touchées par le COVID ?
- Quels enseignements en tirer pour que pareille déconvenue ne puisse se reproduire à Saint-Jean ou

dans l'Enseignement catholique parisien ? De telles actions naît le silence de la peur. Les chefs d'établissement de Paris mériteraient aujourd'hui de connaître la vérité et d'en tirer des enseignements. Une procédure inique pourrait les impliquer un jour de la même manière.

- Mgr Aupetit saura-t-il revoir en profondeur la façon dont il est entouré et dont il prend ses décisions dans le cadre du gouvernement du Diocèse, s'agissant notamment de l'Enseignement catholique ?

La justice vient de donner raison aux centaines de familles qui s'étaient insurgées contre la révocation du Directeur de Saint-Jean de Passy. Nous demandons à l'Archevêque de Paris, qui avait été prompt à communiquer à l'époque, de sortir aujourd'hui de son silence pour réparer ce gâchis et apporter des réponses de nature à éviter que cela ne puisse se reproduire.

Les évêques qui sont intervenus dans cette affaire répareront-ils les préjudices causés ?

Jean Ducret, profondément blessé par les accusations à l'origine de son départ de Saint Jean, avait été hospitalisé le 15 avril 2020 pendant plus d'un mois. Licencié, il a vu sa réputation tachée et son honneur bafoué. Monsieur Jean-François Canteneur, directeur diocésain de l'enseignement catholique à Paris, a signalé à la justice des prétendus faits, mis en évidence par un « audit » controversé. Ce signalement a motivé une enquête très poussée de la police judiciaire. Jean Ducret a été interrogé pendant près de dix heures. Dans le florilège des déclarations faites à la police, Emmanuelle de la Guillonnière, ancienne présidente de l'APEL, révoquée le 6 juin par les parents d'élèves, reçue en qualité de témoin, n'a, a priori, pas ménagé la description « patibulaire » de Jean Ducret, estimant que son physique le rendait inadapté à son emploi au sein de l'établissement. D'autres accusations, relayées par l'évêque aux armées, le faisaient passer pour un mythomane. Tout a été classé sans suite. L'évêché et l'école finiront-ils par s'excuser publiquement ?